

Communiqué du CMF

Il est porté à la connaissance des institutions financières déclarantes tunisiennes, définies par les dispositions de l'accord intergouvernemental entre la République Tunisienne et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers dite "LOI FATCA", que dans le cadre des travaux pour la mise en application dudit accord, elles sont appelées à inviter leurs interlocuteurs uniques à activer l'inscription de leurs institutions financières à la plateforme IDES et ce, dans les plus brefs délais .